

Pack santé / HEC MONTRÉAL
base et complémentaire



ÉTUDIANT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

HEC MONTRÉAL



Garder le lien
avec la
Sécurité sociale



Une protection
sociale sur mesure
pour le Canada et
le monde entier y
compris pour vos
retours en France



Un service **adapté et**
performant
à l'international



La Caisse des Français de l'Étranger, caisse de Sécurité sociale destinée aux Français expatriés, en partenariat avec ASFE, propose une couverture complète aux étudiants de HEC Montréal de moins de 30 ans.

CONSERVEZ VOTRE CARTE VITALE !

La CFE est le seul acteur de la santé internationale à proposer la carte Vitale à ses assurés. Ainsi, aucune facture papier à adresser pour vos soins en France et la possibilité de dispenses d'avance de frais.

LE PACK SANTÉ / HEC MONTRÉAL VOUS OFFRE PENDANT VOS ÉTUDES, UN SERVICE À L'INTERNATIONAL

Un guichet unique de remboursement en France : avec ASFE, un seul interlocuteur, un seul règlement de vos frais de santé.

Un centre de gestion au Canada à Calgary : pour un traitement direct de vos prises en charge hospitalières et de vos demandes de renseignements.

Les zones de couverture santé :

- avec la **CFE**, vous êtes couvert partout dans le monde y compris en France.
- avec l'**ASFE**, vous êtes couvert dans votre pays d'étude, de stage ou de mission, ou en France. Dans un pays tiers, lors d'un déplacement scolaire. Sont couverts également les jobs d'été en France, moyennant une cotisation mensuelle additionnelle de 11,45 € par mois.

Pour les déplacements non scolaires, pour les seuls frais consécutifs à un accident survenu au cours dudit déplacement, suite à une maladie inopinée apparue au cours dudit déplacement.

ÉXONÉRATION DE LA COTISATION À L'ASSURANCE SUNLIFE

Et puis, une fois vos études terminées, en fonction de votre nouvelle situation :

En France, vous retrouvez immédiatement des droits auprès de la Sécurité sociale française.

À l'étranger, vous pourrez continuer à être couvert en fonction de votre nouveau statut et sans délai d'attente pour le droit à remboursement par la CFE

NOS GARANTIES

PRESTATIONS

MONTANTS

HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE

| | |
|--|---|
| Frais de séjour / médecine ambulatoire hospitalière / forfait hospitalier / supplément chambre particulière de niveau standard à l'exclusion de toute autre. | 100 % des frais réels |
| Transport en ambulance terrestre (si médicalement justifié) | 100 % des frais réels (vers l'hôpital le plus proche) |
| Chirurgie réparatrice | 100 % des frais réels si faisant suite à un accident survenu pendant la période d'assurance |

MÉDECINE AMBULATOIRE COURANTE

| | |
|--|--|
| Consultations et visites (sauf dentistes), | 100 % des frais réels dans la limite de 100 euros par acte |
| Auxiliaires médicaux, analyses, radiologie, imagerie médicale, pharmacie | 100 % des frais réels |

MÉDECINE ALTERNATIVE

| | |
|---|--|
| Acupuncture, ostéopathie, chiropractie, homéopathie, psychothérapie | 100 % des frais réels dans la limite de 10 séances par bénéficiaire par année civile (toutes médecines confondues) |
|---|--|

FRAIS LIÉS À L'EXPATRIATION

| | |
|--|---|
| Vaccins et produits pharmaceutiques préventifs | 100 % des frais réels (si obligatoires ou recommandés) |
| Bilans de santé | 100% des frais réels dans la limite d'un bilan de santé par adhérent au départ dans le pays d'étude, de stage ou de mission. 2 mois au plus tard avant la date de départ ; puis une fois toutes les deux années civiles |

DENTAIRE

| | |
|---|--|
| Consultations & soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux), greffes osseuses, parodontologie (y compris gingivectomie) | 100 % des frais réels dans la limite de 1 000€ par adhérent par année civile |
| Prothèses dentaires, implants dentaires | 100% des frais réels dans la limite de 300 € par dent et par prothèse, majoré de 300 € par dent et par implant. Le cumul des prestations est limité à 1 500 euros par adhérent et par année civile |

OPTIQUE MÉDICALE

| | |
|--|---|
| Verres, montures, lentilles (y compris les lentilles jetables prescrites médicalement) | 100 % des frais réels dans la limite de 200 € par bénéficiaire par année civile |
| Chirurgie au laser | 100 % des frais réels dans la limite de 500 € / oeil et 1 seule opération par oeil pour toute la durée du contrat |

AUTRES PROTHÈSES

| | |
|--|-----------------------|
| Appareil de surdit , prothèses m dicales orthop diques | 100 % des frais r els |
|--|-----------------------|

MATERNIT 

| | |
|----------------------------------|---|
| Accouchement | 100 % des frais r els dans la limite de 2 300 € |
| Examens pr  et post accouchement | Voir poste m decine ambulatoire courante |
| Frais de chambre particuli re | Voir poste hospitalisation |



COMMENT ADHÉRER ?

Il vous suffit de remplir le bulletin joint et de le retourner à : contact@cfe.fr.

L'adhésion prend effet à la date de départ ou à la date de réception du bulletin si la date de réception est postérieure à la date de départ. Vous recevez une attestation d'inscription ainsi qu'un code confidentiel qui vous permet de consulter votre dossier en ligne (remboursements, cotisations).



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour 2024 :

CFE : 144 €

ASFE : 150,50 €

Soit 294,50 € par trimestre.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ-NOUS :

CFE
160, rue des Meuniers
CS 70238 - Rubelles
77052 - Melun Cedex
FRANCE

01 64 14 62 62
contact@cfe.fr

